

---

## **Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes**

---

Le CFFB se réjouit que la Belgique ait signé la convention sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, et félicite le Ministre des Affaires étrangères.

Elle est le premier instrument juridiquement contraignant en Europe créant un cadre juridique complet pour prévenir la violence, protéger les victimes et mettre fin à l'impunité des auteurs de violences. Elle définit et érige en infractions pénales différentes formes de violence contre les femmes (dont le mariage forcé, les mutilations génitales féminines, le harcèlement les violences physiques et psychologiques et les violences sexuelles).

Le CFFB et sa Commission « Violences » se félicitent de cette avancée et rappellent que les violences sont un fléau social qu'il convient de combattre sans relâche et sans concessions.

Bruxelles, le 12/09/2012